



# Recherche en un coup d'œil

## Les besoins des délinquantes sous surveillance dans la collectivité

**MOTS CLÉS :** *surveillance dans la collectivité, réinsertion sociale, agents de libération conditionnelle, délinquantes*

### Ce que cela signifie

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a lancé plusieurs initiatives visant à faciliter la transition des femmes purgeant une peine de ressort fédéral dans la collectivité, notamment l'Initiative sur la santé mentale dans la collectivité, le projet Solutions de rechange à l'hébergement dans la collectivité, la Stratégie nationale d'emploi et la création d'unités de surveillance des délinquantes. Les résultats de la présente étude confirment que même si on semble avoir amélioré les façons de satisfaire de nombreux types de besoins au fil du temps, les délinquantes continuent d'être confrontées à certains problèmes dans la collectivité. On pourrait faciliter la transition des délinquantes dans la collectivité et favoriser la réussite de leur réinsertion sociale en comblant les lacunes relatives à la disponibilité et à l'accessibilité de certains services communautaires et en promouvant les pratiques exemplaires cernées par les agents de libération conditionnelle. On pourrait également améliorer le taux de réussite des délinquantes dans la collectivité en mettant davantage l'accent sur la planification et les solutions réalisables à la mise en liberté.

### Ce que nous avons constaté

Les résultats donnent à penser que les délinquantes continuent de faire face à des problèmes après leur mise en liberté dans la collectivité. Les délinquantes ayant des enfants avaient du mal à obtenir les services que les agents de libération conditionnelle estimaient être importants à leur réussite dans la collectivité, comme l'accès à un médecin de famille.

Les délinquantes ayant des problèmes de santé mentale représentaient la plus grande proportion de délinquantes ayant des besoins complexes. Toutefois, on a signalé que, pour la plupart de celles-ci, il n'y a pas eu d'interruption des soins de santé mentale pendant leur transition vers la collectivité. Néanmoins, mis à part les services en santé mentale offerts par le SCC, les agents de libération conditionnelle ont indiqué que la collaboration et les partenariats avec des groupes communautaires, dans le domaine de la santé mentale, étaient relativement peu disponibles et accessibles.

Les agents de libération conditionnelle ont cerné plusieurs obstacles à l'emploi, dont le fait d'avoir un casier judiciaire, la piètre estime de soi et le manque de compétences appropriées. Contrairement à certaines études réalisées dans le passé, la principale difficulté pour obtenir un logement réside dans la pénurie de logements abordables plutôt que dans le fait de posséder un casier judiciaire. Les agents de libération conditionnelle ont aussi indiqué que le nombre de

partenariats communautaires en matière d'emploi qui visent tout particulièrement les femmes était limité.

### Pourquoi nous avons effectué cette étude

La grande majorité des délinquantes qui purgent une peine de ressort fédéral bénéficieront d'une forme quelconque de surveillance dans la collectivité au cours de leur peine. Cette étude examine comment les besoins en réinsertion sociale des délinquantes sous responsabilité fédérale sont actuellement satisfaits, ainsi que les améliorations qui pourraient être apportées à ce chapitre. Les agents de libération conditionnelle ont une connaissance approfondie des besoins des délinquantes en matière de réinsertion sociale et sont bien au fait de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources communautaires, ce qui fait d'eux d'excellentes sources d'information.

### Ce que nous avons fait

En janvier 2013, cinquante-sept (57) agents de libération conditionnelle (dans la collectivité et en établissement) ont répondu à un sondage en ligne, dans lequel des questions leur étaient posées concernant les délinquantes dont ils assurent actuellement la surveillance ou qui bénéficieront sous peu d'une mise en liberté dans la collectivité. Les agents de libération conditionnelle qui ont participé au sondage ont fourni de l'information sur environ la moitié des délinquantes sous surveillance dans la collectivité ( $n = 264$ ) et sous garde ( $n = 247$ ). Les questions du sondage portaient sur les six thèmes suivants : les besoins des délinquantes qui ont des enfants, la planification de la mise en liberté des délinquantes ayant des besoins complexes, les services de santé mentale, l'emploi et l'employabilité, les services d'hébergement et les partenariats avec les organismes communautaires.

### Pour de plus amples renseignements

Thompson, J., Lutfy, M., Derkzen, D. et Bertrand, M. (2015). *Les besoins des délinquantes sous surveillance dans la collectivité* (Rapport de recherche R-338), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour tout autre renseignement, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter le site internet pour une liste complète des publications de recherche.